

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1566

présenté par

M. Letchimy, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Pau-Langevin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.